



COMMUNIQUE DE PRESSE

Agenda 21 : Mérignac (33) lance son 3^{ème} plan d'actions

Depuis 2003, Mérignac, pionnière des agendas 21 en Gironde, a fait passer le développement durable dans les pratiques quotidiennes. Après deux plans d'actions successifs, le 3^{ème} vient d'être adopté en Conseil Municipal le 13 février 2017. Une feuille de route qui encourage la mise en mouvement des citoyens et associations du territoire.

Après quatorze ans d'expérience, Mérignac avait deux options : actualiser le précédent plan d'actions ou pousser la réflexion toujours plus loin et redéfinir son agenda 21 au regard de nouveaux enjeux. La ville a retenu la seconde option.

Cap sur 2030

De nouvelles thématiques émergentes ont ainsi été prises en compte dans le second plan d'actions comme la santé environnementale, la solidarité écologique, l'adaptation au changement climatique, la responsabilité sociétale...

La logique de prospective a été privilégiée. Ce sont donc 64 actions qui guideront la ville jusqu'à l'horizon 2030. Certaines idées sont réalisables dès maintenant, d'autres nécessiteront deux à trois ans.

Une méthodologie originale et participative

Pour construire ce nouveau plan d'actions, Mérignac a choisi de mettre en œuvre une méthodologie originale. Ainsi des groupes bulles se sont par exemple interrogés sur la précarité énergétique ou l'alimentation durable, des ateliers prospectifs se sont ensuite réunis pour définir les stratégies à mettre en place. Tous ces éléments co-construits entre professionnels, associations, collectifs, entreprises et élus ont été partagés avec les habitants lors d'évènements grand public.

A l'issue de cette période dense en échanges, trois axes se sont dégagés : l'aménagement, l'économie et la citoyenneté. De manière plus fine, sept ambitions vont structurer le troisième plan d'actions de l'agenda 21 jusqu'en 2030 : la ville partagée, la ville comestible, la ville à énergie positive, la ville économique locale, la ville zéro déchet, la ville contributive, la ville exemplaire par l'innovation interne.

Le plan d'actions fera l'objet d'une évaluation annuelle avec l'ensemble des partenaires et d'une évaluation continue avec l'ensemble des services municipaux associés.

Reconnue « Agenda 21 local France » à deux reprises depuis 2007, Mérignac s'est également distinguée par 3 fois aux Rubans du Développement Durable depuis 2009. La Ville a obtenu le label officiel COP 21 pour la démarche engagée pour son troisième agenda 21 et signé la charte européenne « Mayors Adapt » pour démontrer sa volonté d'agir sur l'adaptation du territoire au réchauffement climatique en 2015.

L'intégralité du plan d'actions est disponible sur merignac.com

En parallèle, la Ville de Mérignac lance une nouvelle newsletter dédiée au développement durable. Abonnement sur merignac.com

Contact presse :

Virginie Bougant

Chargée de communication et des relations presse

06 27 52 48 69 – 05 56 55 66 18 v.bougant@merignac.com